

## Flottille pour Gaza : réunion spéciale du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU

1 juin 2010 – Après l'opération militaire menée lundi par Israël dans les eaux internationales contre une flottille transportant de l'aide humanitaire vers la bande de Gaza, le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU a convoqué mardi une réunion spéciale afin d'entendre les parties concernées ainsi que les Etats Membres.

A l'issue des débats qui se déroulent au siège du Conseil des Droits de l'homme, à Genève, en Suisse, la Haute commissaire adjointe aux Droits de l'homme, Kyung-wha Kang, s'est dite choquée « que l'aide humanitaire soit confronté à une telle violence ». « Nous condamnons explicitement ce qui semble être un usage disproportionné de la force », a-t-elle ajouté.

Kyung-wha Kang a réitéré son appel aux autorités israéliennes à lever le blocus sur la Bande de Gaza qualifié d' « affront à la dignité humaine ».

Elle a exprimé son souhait de voir « le gouvernement israélien prendre les décisions nécessaires pour démontrer à la communauté internationale un engagement clair en faveur du respect du droit international ».

De son côté, Israël a exprimé ses regrets après la mort de 10 civils lors de l'assaut de ses forces spéciales, tout en soutenant que l'usage de la force lors de l'assaut des bateaux composants la flottille « était proportionnée ».

L'ambassadeur israélien permanent auprès du Conseil, Aharon Leshno-Yaar, a par ailleurs rappelé que Gaza était « contrôlé par une organisation terroriste, le Hamas » et que son pays considérait « qu'un état de conflit existait entre Israël et le Hamas ».

Aharon Leshno-Yaar a également souligné que deux soldats israéliens se sont fait tirer dessus et que l'utilisation de couteaux et de barres de fer démontre que la réplique à l'assaut mené par les militaires israéliens « était préméditée ». « Une option d'acheminement par voie terrestre de l'aide humanitaire avait été proposé à la flottille qui a refusé la proposition », a également fait valoir l'ambassadeur israélien.

L'Observateur permanent adjoint de la Palestine au Conseil des droits de l'homme, Imad Zuhari, a pour sa part condamné l'attaque de la flottille et considéré que « des mesures légales devaient être prises contre Israël au regard de ces crimes ». Selon lui, « cet acte criminel (?) démontre encore une fois qu'Israël se croit au-dessus des lois ».

Imad Zuhari a également souligné l'importance d'établir une commission d'enquête pour connaître « la vérité sur les circonstances de l'attaque ». Il a appelé Israël à libérer les civils qui étaient à bord des navires et qui ont été arrêtés et emprisonnés.

Le représentant palestinien est aussi revenu sur « les effets négatifs du blocus de la Bande de Gaza sur la santé et le bien-être des Palestiniens qui y vivent ». « Israël doit honorer ses obligations au regard du droit international et être puni en conséquence pour cette attaque », a-t-il conclu.

Plus tôt mardi, le Conseil de sécurité de l'ONU avait aussi condamné l'attaque israélienne de la flottille d'aide humanitaire et exhorté les autorités israéliennes à « engager une enquête transparente, crédible, impartiale et rapide, conforme aux normes internationales », à « libérer immédiatement les navires et les civils détenus par Israël » et à « garantir la livraison de l'aide humanitaire du convoi ».

Les 47 membres du Conseil des droits de l'homme devraient adopter une résolution à la fin de cette session.

**News Tracker: autres dépêches sur la question**

Le Secrétaire général « choqué » par l'attaque d'un convoi d'aide pour Gaza